

Annexe 3 : Cahier des charges finales des Coupes Gard-Lozère

CONTEXTE

Le District GARD-LOZERE de football souhaite organiser les 7 finales de Coupes Départementales sur une seule journée.

Les catégories concernées sont :

- **Coupes André VIGIER** (féminines)
 - o U15 à 8
 - o U18 à 8
 - o SENIORS à 8
 - o SENIORS à 11
- **Coupes GARD-LOZERE** Jeunes à 11 (masculin)
 - o U15
 - o U17
 - o U19
- **Coupe André GRANIER** à 11 (masculin)
 - o SENIORS
- **Coupe GARD-LOZERE** à 11 (masculin)
 - o SENIORS

Le comité d'organisation est chargé de l'organisation des épreuves et ses membres sont nommés par le Comité Directeur du District GARD-LOZERE.

Les Coupes sont ouvertes à tous les clubs régulièrement affiliés et rattachés au District GARD-LOZERE de football.

1 – APPEL A CANDIDATURE

- Le club « support » fera acte de candidature auprès du District GARD-LOZERE qui étudiera la demande
- Le club « supports » devra fournir l'Autorisation de la municipalité pour le jour de la compétition
- Après étude du dossier, le club « support » recevra en retour l'acceptation du District pour l'organisation de la compétition

Rappel :

Le club « support » sera déclaré comme étant l'organisateur de la journée et des rencontres et prendra la charge de toutes les obligations qui en découlent.

Le comité d'organisation du District GL, en collaboration avec le club « support », délivrera les accréditations pouvant donner accès à certains lieux lors de la manifestation (terrain, vestiaires, etc...)

2 – MATERIEL

- Mise à disposition des installations gratuitement
- Emplacements d'un Podium avec sonorisation complète, visible et délimitée pour éviter l'accès trop proche des joueurs et spectateurs (protection du matériel PC et imprimante)
- Alimentation électrique pour équipements informatiques et autres.
- Sonorisation du site : audible sur chaque terrain pour les joueurs et le public
- Si possible un ou deux micros HF, nécessaire pour présentation et déroulement de la journée et la remise des récompenses

- Une trousse ou pharmacie pour les 1^{ers} secours (si défibrillateur, signaler sa présence)
- Identification des membres du club (tee-shirt, badge,...)
- Mise à disposition d'un local « infirmerie » pour des soins en cas de besoin

3 – EQUIPEMENTS COMPLEXE SPORTIF

- Complexe pouvant accueillir au moins 500 personnes avec une tribune (avec un emplacement réservé aux personnalités invités et membres du District)
- Locaux pour mise en place d'une buvette et restauration
- Espaces verts pour implantation d'activité annexes (jeux gonflables, ateliers, etc..), si possible.
- Local ou salle d'accueil fermé et sécurisé pour le Comité d'Organisation et l'entreposage de matériels (avec alimentation électrique pour équipements informatiques)
- Parking à disposition pour les équipes et officiels et parking de proximité réservé pour les organisateurs
- Fourniture d'un plan des lieux si l'accès est complexe (fléchage à prévoir si besoin + plan d'accès joint à la convocation), fléchage spécial pour les bus et parking réservé
- Salle pour l'organisation de la réception de fin de journée.

TERRAINS

- 2 terrains de football à 11 en herbe ou synthétique classé respectivement T7 minimum et T6 minimum, dont 1 terrain possédant les moyens de jouer en foot à 8.
- Au moins un des deux terrains classé E7 minimum pour l'éclairage.
- 2 terrains de football à 8 aux normes avec buts fixés et des filets, traçages. Terrains qui peuvent être tracés sur les terrains de foot à 11.
- Terrains non accessibles au public, barrières de protection sur les terrains si besoin
- Désignation des terrains avec des panneaux 1, 2, 3, 4 ou A, B, C, D ou Honneur, Annexe...
- Le traçage devra respecter les descriptions de l'annexe « Terrains »
- 1 banc dans chaque zone technique pour les remplaçants et les 3 dirigeants.
- 1 point d'eau permettant à l'ensemble des joueurs et des équipes de se ravitailler à l'aide de leur gourde.

4 - VESTIAIRES

- 4 vestiaires réservés pour les joueurs et joueuses (prévoir affichage sur les portes)
- 2 vestiaires réservés pour les arbitres
- 1 salle ou un local réservé aux délégués

5 – SECURITE / SECOURS

Le club « support » est tenu de mettre en place un dispositif préventif afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation sportive, y compris l'accueil du public, des acteurs du jeu et des délégations des équipes dans des conditions satisfaisantes de sécurité et devra désigner un Responsable Sécurité qui sera l'interlocuteur principal avec les membres du comité d'organisation du District GL.

- Présence de secouristes (Croix Blanche ou Rouge).
- La présence d'un médecin au bord du terrain mis à la disposition des acteurs du jeu (facultatif)

- Conformément à la réglementation en vigueur, le club organisateur est également responsable de la mise en place d'un dispositif préventif de secours à personne destiné au public lorsque sa présence est nécessaire (si plus de 1500 personnes).
- Accès facile aux terrains pour les secours
- Mettre à disposition du comité d'organisation du District GL, une liste avec numéro de téléphone des référents du club « support »
- L'affichage des numéros de secours et de la permanence médicale (établissements hospitaliers de garde, 15,112, etc.) ainsi qu'un équipement de première urgence sont obligatoires pour chaque rencontre.
- Prévenir la Gendarmerie de ce rassemblement sportif

6- ACCES AUX TERRAINS

Les terrains ne seront accessibles qu'aux personnes suivantes :

- Joueurs et joueuses (identifiés)
- Dirigeants / Dirigeantes des équipes concernées dans la limite de 3, et munis obligatoirement d'une accréditation
- Membres des commissions concernées, munis obligatoirement d'une accréditation
- Membres du Comité Directeur du District GL, de la LFO ou des instances FFF, munis obligatoirement d'une accréditation
- Membres du comité d'organisation munis obligatoirement d'une accréditation
- Personnalités politique (Maire, Conseillé Municipal, élus..), munies obligatoirement d'une accréditation

8- MOYEN HUMAIN et REFERENTS

Sur l'ensemble de la journée, devra être désigné et indentifiable :

- Un référent principal club (principal interlocuteur avec le responsable d'organisation du district nommé)
- Un référent sécurité
- Un responsable des accès aux vestiaires
- Un responsable des accès terrains (fonction pouvant être couplée avec celui des vestiaires)

9— RESTAURATION

- Lieu équipé de tables et bancs ou chaises pouvant accueillir environ 100 personnes en 3 rotations maximum
- Le club « support » peut mettre en place une restauration rapide pour les accompagnateurs et parents

10- FRAIS D'ORGANISATION

- - Une subvention de 2000 euros sera affectée au club organisateur pour l'ensemble de la journée.

11- CONTACTS

Pour de plus amples informations :

Correspondant District Gard-Lozère : Teddy GRAS :

teddy.gras@gard-lozere.fff.fr